

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET
DE LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE
DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE DJA ET LOBO

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SOUTH REGIONAL
DELEGATION

DJA AND LOBO DIVISIONAL
DELEGATION

PROCES VERBAL

L'an deux mil douze et le trentième jour du mois de janvier s'est tenue à la chefferie du village Akom dans l'arrondissement d'Oveng la réunion d'information des populations des villages Akom et Mvam I au sujet du classement de la forêt communale d'Oveng présidée par Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement d'Oveng.

La réunion a commencé par la présentation de l'ordre du jour qui portait sur les points ci-après :

- Mot introductif du Sous Préfet ;
- Mot du Maire ;
- Explications techniques du Délégué Départemental des Forêts et de la Faune ;
- Divers ;

Concernant le premier point, la parole a été donnée à Monsieur le Sous-Préfet. Il a commencé par les souhaits de bienvenue à tous, puis a présenté le but de la réunion à savoir la création de la forêt communale d'Oveng. Il a par la suite fait une brève historique de la gestion des forêts au Cameroun et a suggéré aux uns et aux autres de faire primer les intérêts communs sur ceux personnels très égoïstes. Car, cette forêt en création sera le bien de toutes les populations de l'Arrondissement d'Oveng. C'est donc loin d'être la forêt de MBE NDONGO individu qui se trouve à la tête de la Commune d'Oveng aujourd'hui et qui demain n'y sera plus certainement remplacé par quelqu'un d'autre. Aussi a-t-il appelé les uns et les autres à prendre part active à ce processus et éviter les multiples écrits qui certainement vont retarder cette procédure.

En ce qui concerne le deuxième point, la parole a été donnée à Monsieur le Maire qui a présenté la genèse de cette forêt communale et le processus ayant



conduit à la signature de son avis au public pour son incorporation dans le domaine privé de la Commune d'Oveng. Il a terminé par appelé les uns et les autres à faciliter cette procédure. Il y va de l'intérêt de toute cette localité.

Quant au troisième point, Monsieur le délégué départemental a présenté les différentes étapes en vue de la création d'une forêt communale. Il a ensuite présenté les motivations formulées lors de la réunion de classement des forêts en 2008 ayant favorisé la mise à disposition de cet espace en faveur de la commune d'Oveng. Il a continué en présentant les limites de l'espace alloué et le mode d'exploitation d'une forêt communale. Il a terminé par dire aux populations ce qu'elles continueront à faire dans cette forêt après son classement et ce qu'elles ne pourront plus y faire.

Le quatrième point concernant les divers ont porté essentiellement sur les préoccupations des uns et des autres concernant les droits d'usage des populations dans l'espace à classer. Les populations ont en outre demandé l'interférence qui peut exister entre leur forêt communautaire et la forêt communale. Le délégué les a rassuré que leur forêt communautaire reste et demeure leur propriété et tous les revenus qui en découlent leur reviennent de droit. En outre, il leur a été rappelé qu'en plus de ces revenus, ils bénéficieront également comme villages riverains de la forêt communale conformément aux prescriptions de l'arrêté 520 en révision, de la côte part des 30% alloués aux populations.

La réunion s'est achevée par les remerciements de Monsieur le Sous Préfet à l'endroit des populations. Il a recommandé aux uns et aux autres d'éviter de compromettre ce processus pour lequel le gouvernement attache une importance particulière conformément à sa volonté d'assurer une gestion participative des ressources forestières et dans le contexte actuel de décentralisation.

Fait à Akom, le

LE RAPPORTEUR



NTI-MEFE SOLOMO

LE PRESIDENT



ADMINISTRATEUR DU TRAVAIL

REUNION D'INFORMATION POUR LE CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'OVENG

AKOM le 31 janvier 2012 (Villages AKOM, MVAM I)

FEUILLE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
1	ABONDO Cyrille YVAN	Sous-prefet Oveng	22 99 20 20	
2	Mbe Ndongo Joseph	Maire Oveng	76 68 71 70	
3	Nti Nke Solomon	Adl DFOF Mbe et loko	99 83 84 39	
4	BOUBA TOBDOU TCHEFDE	CB d'OVENG	77 77 14 59	
5	S.M. Zilli ATONG-Jean-Didier	CHEF de 2e degre	22 99 20 17 516 22 99 20 20	
6	Nkoum Nkembé Alph.	chef de Poste Contrôle Forêt	94 92 63 90	
7	Ndjeng Botô Samuel	chef de Village MVAM		
8				
9	ANGO JEAN NOËL	NOTA ble		
10	Clém Etong Martin	Planteur	AKOM	
11	MBE MBE	MAIRE	AKOM	

12	Bob Bilobé Pierre Siewolonné	Notable	MUAM	20p
13	MEZOEANGS Bernard	chauffeur	AKOM	20p
14	ECLA OMYA PAUL	chauffeur	MVA I	20p
15	NYANGONO ANGO Prosper	Planteur	AKOM	20p
16	MVOMO CHRISTIAN	Notable	MVOMI	20p
17	Minko Simon	Maçon	AKOM	AD!
18	Bekale Hoïse	Planteur	AKOM	Ban
19	MEDJO KIDEL	PROSPECTEUR	AKOM	5
20	EYINGA AIMEE	MENAGERE	AKOM	frat
21	Bekono Ngondene Jaellette	Menagère	AKOM	Budy :
22	ZILU AUMO	Cultivateur	MUAM	20p
23	Ndongo Paul silvère	Enseignant	AKOM	20p
24	NDJI François	Cultivateur	AKOM	20p
25	NGUO ANGO AMAN	no task	AKOM	20p
26	BILON Bonatien	chef section fret de et lobo	77736817	20p
27	OTYE Mengue Ernest	Patron	AKOM	20p